

## Séance du 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 10h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Marianne LE POETVIN, Stéphane MAUGER
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN,

### MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC donne pouvoir à Pierre-Paul AUBERTIN, Marie THUILLIER donne pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

### MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Guillaume CHATELAIN, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Soizic LUCAS
- Collège des professionnels : François DESARD, Claude LEBORGNE,
- Collège des personnalités qualifiées : Régina DUTACQ

**Également présents :** J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme  
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

### Nombre de conseillers

> en exercice : 19

> présents : 10

> votants : 12

Date de convocation :

le 13 octobre 2025

## Délibération n° 2025-11-06-003 Finances : Attribution de bons cadeaux de Noël

### Finances : Attribution de Bons Cadeaux à Noël 2025

- Pour mémoire en 2024, le COmité de DIRection de l'OTBI a approuvé pour Noël :
  - Un bon d'achat de Noël d'une valeur de 50 € à chaque salarié en contrat au mois de novembre ou décembre et ceux ayant eu un contrat d'au moins 5 mois sur l'année à consommer auprès des commerces locaux.
  - Pour les enfants (jusqu'à 12 ans inclus) des salariés en contrat au mois de novembre ou décembre et ceux ayant eu un contrat d'au moins 5 mois sur l'année, un bon d'achat d'une valeur de 35 €/enfant à consommer auprès des commerces locaux.

Cette décision a été prise dans la perspective de l'intégration de l'OTBI à la CCBI en avril 2025, reportée à janvier 2026, pour assurer une équité de traitement entre les agents dépendants directement et indirectement de la CCBI.

Le Président propose que l'attribution de bons cadeaux de Noël soit renouvelée à l'identique pour le Noël 2025

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 056-878114107-20251106-20251106003-DE

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de Noël :

- Pour les salariés en contrat au mois de novembre ou décembre et ceux ayant eu un contrat d'au moins 5 mois sur l'année, un bon d'achat d'une valeur de 50 €
- Pour les enfants (jusqu'à 12 ans inclus) des salariés en contrat au mois de novembre ou décembre et ceux ayant eu un contrat d'au moins 5 mois sur l'année, un bon d'achat d'une valeur de 35 €/enfant

Fait à Le Palais, le 6 novembre 2025

Pierre-Paul AUBERTIN

Président de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer

